Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton tire un bilan positif de l'opération sur le droit au changement d'assureur maladie

Fin 2008, le Canton a lancé une campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie afin de les renseigner sur leur droit en matière de changement d'assureur. Le résultat de cette opération est positif : plus de 17'000 bénéficiaires de subsides ont changé d'assureur sur près de 30'000 personnes potentiellement concernées. Grâce à cette action, l'économie annuelle minimale des assurés sur leurs primes est de 5.4 millions, et celle de l'Etat de 1 million.

Entre les mois d'octobre et de décembre de 2008, Département de la santé et de l'action sociale a lancé une campagne d'information à l'intention des personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie et du grand public. Une lettre personnelle, accompagnée d'un imprimé explicatif, a été envoyée à tous les assurés concernés dont les primes dépassaient certaines limites fixées par les autorités cantonales ou fédérales.

Ce dispositif s'appuyait sur des annonces publiques, une ligne téléphonique et la collaboration des associations actives dans le canton (Pro Senectute, AVIVO, Pro Infirmis, FRC), des centres sociaux régionaux, des centres médico-sociaux et des agences d'assurances sociales.

En avril, quasiment tous les changements d'assureurs ont pu être communiqués et enregistrés par l'autorité chargée d'allouer les subsides. La comparaison avec les données de la fin de 2008 indiquent que sur les 29'270 personnes potentiellement concernées, 17'073 ont changé d'assureur (9313 adultes et 7760 jeunes ou enfants).

Ces 9313 adultes payaient en 2008 des primes pour un montant de 36.8 millions. S'ils n'avaient pas fait le choix d'opter pour un autre assureur, leurs primes auraient atteint 40.5 millions. Grâce au changement, la charge financière n'est que de 34.1 millions. La

charge financière pour ces assurés adultes a donc diminué de 6.4 millions : 5.4 million pour eux et 1 million pour l'Etat (subsides).

Au niveau du flux des assurés, on observe que 19 assureurs ont enregistré entre 200 et 2000 départs et totalisent le 95% des démissions. D'autre part, 11 assureurs ont admis entre 200 et plus de 3000 nouveaux assurés ; ils représentent le 90% des nouveaux choix des assurés.

Consultés, les organismes (associations, centres régionaux, etc.) qui ont collaboré à cette action ont tous émis le voeu qu'une telle action soit régulièrement reconduite puisqu'elle contribue à informer les assurés précarisés qui font moins facilement usage de leur droit à changer de caisse. Le département répétera périodiquement cette opération, en principe tous les deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mai 2009

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44